

COMPTE RENDU

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU**

29 JUIN 2022

Affiché/publié le : 05 JUIL. 2022

Siège : Orsay

Nombre de délégués en exercice	:	78
Présents	:	49
Présents et représentés	:	73
Votants	:	73

Le mercredi 29 juin 2022, le Conseil communautaire dont les membres ont été légalement convoqués le 23 juin 2022, s'est réuni à 20h34, sous la présidence de M. Grégoire de LASTEYRIE, à ORSAY, salle du Conseil communautaire.

DELEGUES PRESENTS

Madame Stéphanie GUEU-VIGUIER	Commune de Ballainvilliers	points 1 à 45 et du point 48 jusqu'à la fin de la séance
Madame Irène BESOMBES	Commune de Bures-sur-Yvette	
Monsieur Christian LECLERC	Commune de Champlan	
Madame Karine GREMION	Commune de Chilly-Mazarin	
Monsieur Dominique LACAMBRE	Commune de Chilly-Mazarin	
Madame Corinne BAIRRAS	Commune d'Epinay-sur-Orge	
Madame Muriel DORLAND	Commune d'Epinay-sur-Orge	points 1 à 30 et du point 39 jusqu'à la fin de la séance
Monsieur Vincent GALLET	Commune d'Epinay-sur-Orge	
Monsieur Yann CAUCHETIER	Commune de Gif-sur-Yvette	
Monsieur Alain FAUBEAU	Commune de Gif-sur-Yvette	à partir du point 2
Madame Catherine LANSIART	Commune de Gif-sur-Yvette	
Madame Florence NOIROT	Commune de Gif-sur-Yvette	
Madame Lucie SELLEM	Commune de Gometz-le-Châtel	
Madame Nathalie FRANCESETTI	Commune d'Igny	
Monsieur Jean-Pierre MEUR	Commune de la Ville du Bois	

Monsieur Clovis CASSAN	Commune des Ulis	
Monsieur Lodovico CASSINARI	Commune des Ulis	
Madame Sarah JAUBERT	Commune des Ulis	points 1 à 8 et du point 10 jusqu'à la fin de la séance
Monsieur Gabriel LAUMOSNE	Commune des Ulis	
Madame Françoise MARHUENDA	Commune des Ulis	
Madame Délila M'HENNI	Commune des Ulis	
Monsieur Stéphane DELAGNEAU	Commune de Longjumeau	
Monsieur Bernard XAVIER	Commune de Longjumeau	
Madame Catherine DELAITRE	Commune de Marcoussis	
Monsieur Vincent DELAHAYE	Commune de Massy	jusqu'au point 9
Monsieur Roger DEL NEGRO	Commune de Massy	
Madame Michèle FRERET	Commune de Massy	
Monsieur Mustapha MARROUCHI	Commune de Massy	Points 1 à 40 et du point 45 jusqu'à la fin de la séance
Madame Hawa NIANG	Commune de Massy	
Monsieur Pierre OLLIER	Commune de Massy	à partir du point 4
Monsieur Franck ROUGEAU	Commune de Massy	à partir du point 4
Monsieur Nicolas SAMSOEN	Commune de Massy	
Madame Isabelle KLJAJIC	Commune de Montlhéry	
Monsieur Didier PERRIER	Commune de Nozay	
Madame Martine CHARVIN	Commune d'Orsay	points 1 à 38 et du point 40 jusqu'à la fin de la séance
Madame Elisabeth DELAMOYE	Commune d'Orsay	
Monsieur Philippe ESCANDE	Commune d'Orsay	
Monsieur David ROS	Commune d'Orsay	
Monsieur Laurent CARO	Commune de Palaiseau	
Monsieur Gilles CORDIER	Commune de Palaiseau	
Monsieur Grégoire de LASTEYRIE	Commune de Palaiseau	
Madame Véronique LEDOUX	Commune de Palaiseau	
Madame Shirley LEGRAND	Commune de Palaiseau	
Monsieur Mokhtar SADJI	Commune de Palaiseau	
Madame Catherine VITTECOQ	Commune de Palaiseau	
Monsieur Michel SENOT	Commune de Saclay	
Monsieur Pierre-Alexandre MOURET	Commune de Saint-Aubin	
Monsieur Stéphane BAZILE	Commune de Saulx-les-Chartreux	
Monsieur Bernard GLEIZE	Commune de Vauhallan	
Monsieur Victor DA SILVA	Commune de Villebon-sur-Yvette	
Monsieur Igor TRICKOVSKI	Commune de Villejust	points 1 à 30 et du point 37 jusqu'à la fin de la séance

Soit 51 délégués présents et 75 délégués présents et représentés du point 10 au point 30
Soit 49 délégués présents et 73 délégués présents et représentés du point 31 au point 36
Soit 50 délégués présents et 74 délégués présents et représentés pour les points 37 à 39
Soit 51 délégués présents et 75 délégués présents et représentés au point 40
Soit 50 délégués présents et 73 délégués présents et représentés du point 41 au point 44
Soit 51 délégués présents et 75 délégués présents et représentés au point 45
Soit 50 délégués présents et 73 délégués présents et représentés pour les points 46 et 47
Soit 51 délégués présents et 75 délégués présents et représentés du point 48 jusqu'à la fin de la séance.

1 - ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 18 MAI 2022

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

1. ADOPTE le procès-verbal de séance du Conseil communautaire du 18 mai 2022.

2 - RAPPORT D'ACTIVITÉS 2021

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

1. PREND ACTE de la présentation du rapport d'activité de la Communauté d'agglomération Paris-Saclay pour l'année 2021.
2. DIT que ce rapport sera transmis aux Maires des 27 communes de la Communauté d'agglomération Paris-Saclay pour communication par le Maire au Conseil municipal en séance publique au cours de laquelle les représentants de la commune à l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale sont entendus.

3 - CONVENTIONS-CADRE RELATIVES À L'UTILISATION DE L'ABATTEMENT DE TAXE FONCIÈRE SUR LES PROPRIÉTÉS BÂTIES DANS LES QUARTIERS PRIORITAIRES : SIGNATURE DE L'AVENANT N°3

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

1. APPROUVE l'avenant n°3 de prolongation, jusqu'au 31 décembre 2023, aux conventions cadre d'utilisation de l'abattement de TFPB dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville de la Communauté d'agglomération Paris-Saclay.
2. AUTORISE le Président à signer l'avenant n°3 aux deux conventions cadre d'utilisation de l'abattement de TFPB dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville.

4 - SOCIÉTÉ PUBLIQUE LOCALE NORD ESSONNE : ENTRÉE AU CAPITAL ET DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

1. APPROUVE l'entrée de la Communauté d'agglomération Paris-Saclay au capital de la Société Publique Locale (SPL) Nord Essonne ayant son siège social à Parc Gutenberg - 13 voie la Cardon - 91120 Palaiseau.
2. APPROUVE les statuts de la SPL Nord Essonne, dont un exemplaire est annexé à la présente délibération.
3. APPROUVE la souscription par la Communauté d'agglomération Paris-Saclay au capital de la SPL Nord Essonne à hauteur de 132 000 € correspondant à 1 320 actions.
4. DECIDE, à l'unanimité, de procéder à un vote à main levée pour la désignation des représentants de la Communauté d'agglomération Paris-Saclay au sein du Conseil d'administration de la SPL Nord Essonne.
5. DESIGNNE M. Stéphane BAZILE, M. Yann CAUCHETIER, Mme Sandrine GELOT, Mme Stéphanie GUEU-VIGUIER, M. Jean-Pierre MEUR, M. Igor TRICKOVSKI et M. Guillaume VALOIS aux fins de représenter la Communauté d'agglomération Paris-Saclay au sein du Conseil d'administration de la SPL Nord Essonne.
6. DESIGNNE M. Yann CAUCHETIER aux fins de représenter la Communauté d'agglomération Paris-Saclay au

sein de l'assemblée générale de la SPL Nord Essonne.

7. AUTORISE les représentants de la Communauté d'agglomération Paris-Saclay au Conseil d'administration et à l'assemblée générale de la SPL Nord Essonne désignés ci-dessus à voter en faveur des résolutions permettant l'entrée au capital de la Communauté d'agglomération et l'approbation de la version définitive des statuts.
8. CHARGE le Président de la Communauté d'agglomération Paris-Saclay de signer tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

5 - CHILLY-MAZARIN : MODIFICATION DE L'INTÉRÊT COMMUNAUTAIRE PORTANT SUR LE CONSERVATOIRE MUNICIPAL

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré,

1. DECLARE d'intérêt communautaire et ACTUALISE la liste des équipements culturels établie par délibérations n°2017-327 du 20 décembre 2017, 2018-335 du 19 décembre 2018 et 2021-368 du 15 décembre 2021 comme suit :
 - Conservatoire de Chilly-Mazarin, Parc de l'Hôtel de Ville 91380 CHILLY-MAZARIN
2. PRECISE que les délibérations n°2017-327 du 20 décembre 2017, 2018-335 du 19 décembre 2018 et 2021-368 du 15 décembre 2021 précitées demeurent en vigueur sur la définition de l'intérêt communautaire des autres équipements culturels et sportifs tels que précisés dans la liste établie.

ADOPTÉE PAR 64 VOIX POUR

4 CONTRE : M. Mme Caroline CAILLEAU, M. Mustapha MARROUCHI, M. Mme Hawa NIANG, M. Michel SENOT

8 ABSTENTIONS : M. Alain FAUBEAU, M. Mme Florence NOIROT, M. Jean-Pierre MEUR, M. Mme Hélène BACH, M. Pierre OLLIER, M. Franck ROUGEAU, M. Hakim SOLTANI, M. Pierre-Alexandre MOURET

Pas pris part au vote : M. Olivier BOUCHE

6 - CHILLY-MAZARIN : DÉCISION CONJOINTE DE TRANSFERT PORTANT SUR LE CONSERVATOIRE MUNICIPAL

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré,

1. AUTORISE le Président à signer la décision conjointe de transfert du personnel affecté au conservatoire d'intérêt communautaire situé sur la commune de Chilly-Mazarin.
2. DIT que la date du transfert de personnel est fixée au 1^{er} septembre 2022.

ADOPTÉE PAR 64 VOIX POUR

4 CONTRE : M. Mme Caroline CAILLEAU, M. Mustapha MARROUCHI, M. Mme Hawa NIANG, M. Michel SENOT

8 ABSTENTIONS : M. Alain FAUBEAU, M. Mme Florence NOIROT, M. Jean-Pierre MEUR, M. Mme Hélène BACH, M. Pierre OLLIER, M. Franck ROUGEAU, M. Hakim SOLTANI, M. Pierre-Alexandre MOURET

Pas pris part au vote : M. Olivier BOUCHE

7 - CHILLY-MAZARIN : SIGNATURE DE LA CONVENTION DE MISE À DISPOSITION D'UN ÉQUIPEMENT CULTUREL POUR LE CONSERVATOIRE

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré,

1. AUTORISE le Président à signer la convention de mise à disposition d'un équipement culturel pour le conservatoire de musique et de danse de Chilly-Mazarin, ainsi que tous les documents relatifs à ce dossier y compris les avenants.

ADOPTÉE PAR 64 VOIX POUR

4 CONTRE : M. Mme Caroline CAILLEAU, M. Mustapha MARROUCHI, M. Mme Hawa NIANG, M. Michel SENOT

8 ABSTENTIONS : M. Alain FAUBEAU, M. Mme Florence NOIROT, M. Jean-Pierre MEUR, M. Mme Hélène BACH, M. Pierre OLLIER, M. Franck ROUGEAU, M. Hakim SOLTANI, M. Pierre-Alexandre MOURET

Pas pris part au vote : M. Olivier BOUCHE

8 - MARCHÉ N°21-40 - ACQUISITION D'INSTRUMENTS DE MUSIQUE ET DE MATÉRIEL INSTRUMENTAL POUR LE CONSERVATOIRE À RAYONNEMENT DÉPARTEMENTAL PARIS-SACLAY : SIGNATURE DU MARCHÉ

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

1. AUTORISE le Président à signer les pièces du marché n°21-40 relatif à l'acquisition d'instruments de musique et de matériel instrumental pour le Conservatoire à Rayonnement Départemental Paris-Saclay, décomposé en 11 lots avec les sociétés suivantes ;
 - Lot 1 : société RYTHME ET SONS sise, 18 rue du Cor de Chasse, 67400 ILLKIRCH
 - Lot 2 : société JACK THE DRUMMER sise, Chaussée de Grand 497, 1080 BRUXELLES, BELGIQUE
 - Lot 3 : société SLJ MUSIC sise, 33 avenue des temps modernes, 86360 CHASSENEUIL-DU-POITOU
 - Lot 4 : société JULIEN BOZZOLINI LUTHIER sise, 3 Impasse du Presbytère, 52000 VILLIERS-LE-SEC
 - Lot 5 : société MUSIQUE ET ART sise, 47 rue de Rome, 75008 PARIS
 - Lot 7 : société SCOHY COTTET sise, 10 Rue Emile Cossonneau, 93360 NEUILLY PLAISANCE
 - Lot 8 : société TIMOTHEE BRACQ sise, Oeschweg 17, 88447 WARTHAUSEN, ALLEMAGNE
 - Lot 9 : société NEBOUT & HAMM, sise 10 bis passage de Clichy, 75018 PARIS
 - Lot 11 : société ACCORDEONS JOEL LOUVEAU sise, 3 Rue des chaumes 71520 MATOUR
2. DIT que cet accord-cadre à bons de commande est passé sans montant minimum, et avec un montant maximum par lot tel que précisé ci-dessus, pour une durée de 12 mois, reconductible 2 fois par période de 12 mois pour une durée totale de 36 mois.
3. AUTORISE le Président à signer tous les documents relatifs à cette affaire, y compris les avenants.
4. DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de l'année concernée, fonction, chapitre et article nécessaires.

9 - CESSION DES PARCELLES BO 134, 135, 142, 140 ET 46 SUR LE FONCIER DE L'ORME À MOINEAUX AUX ULIS : AUTORISATION DE SIGNER L'ACTE DE VENTE

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré,

1. APPROUVE l'opération de vente des parcelles BO 134, 135, 142,140 et 46 selon les modalités ci-dessus décrites.
2. APPROUVE et AUTORISE le Président à signer l'Acte de vente avec le représentant de Digital Realty Les Ulis qui constatera la réalisation de la vente.
3. AUTORISE le Président à accomplir toutes les diligences nécessaires, à prendre et signer tous les actes et tous les documents relatifs à cette affaire.

ADOPTÉE PAR 52 VOIX POUR

3 CONTRE : M. Christian LECLERC, Mme Muriel DORLAND, Mme Catherine LANSIART

21 ABSTENTIONS : M. Jean-Pierre CRUSE, Mme Karine GREMION, M. Vincent GALLET, M. Jean-Pierre MEUR, M. Gabriel LAUMOSNE, M. Christian LARDIERE, Mme Catherine DELAITRE, M. Olivier THOMAS, Mme Hélène BACH, Mme Caroline CAILLEAU, M. Vincent DELAHAYE, M. Roger DEL NEGRO, Mme Hella KRIBI-ROMDHANE, Mme Hawa NIANG, Mme Elisabeth PHILIPPOTEAU, M. Franck ROUGEAU, M. Hakim SOLTANI, M. Philippe ESCANDE, M. Stéphane BAZILE, M. Vincent HULIN, M. Igor TRICKOVSKI

10 - COMPTE DE GESTION 2021 - BUDGET PRINCIPAL

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

1. PREND ACTE du compte de gestion 2021 établi par Madame la Comptable Publique de Palaiseau, tel qu'il est présenté ci-après :

Budget principal	
Recettes 2021	217 790 000,50
Dépenses 2021	209 482 985,98
Résultat 2020 reporté	8 824 253,72
Solde de fonctionnement 2021	17 131 268,24
Recettes 2021	54 585 040,04
Dépenses 2021	54 853 028,68
Résultat 2020 reporté	- 12 728 161,78
Solde d'investissement 2021 (A)	- 12 996 150,42

11 - COMPTE ADMINISTRATIF 2021 ET AFFECTATION DU RÉSULTAT - BUDGET PRINCIPAL

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

1. APPROUVE le compte administratif 2021 - Budget principal.

2. ARRETE en conséquence les résultats de clôture de l'exercice 2021 pour le Budget principal de la manière suivante :

Budget principal	
Recettes 2021	217 790 000,50
Dépenses 2021	209 482 985,98
Résultat 2020 reporté	8 824 253,72
Solde de fonctionnement 2021	17 131 268,24
Recettes 2021	54 585 040,04
Dépenses 2021	54 853 028,68
Résultat 2020 reporté	- 12 728 161,78
Solde d'investissement 2021 (A)	- 12 996 150,42
RAR recettes 2021 sur 2022	25 610 013,48
RAR dépenses 2021 sur 2022	16 818 156,28
Solde des RaR (B)	8 791 857,20
Solde de financement A+B	- 4 204 293,22

3. CONSTATE les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relatives aux produits et charges de l'exercice 2021.

4. DONNE ACTE au Président de la Communauté d'agglomération Paris-Saclay de la présentation faite du compte administratif 2021.

5. AFFECTE les résultats de la manière suivante :

Budget principal	
Résultat de fonctionnement reporté - 002	12 926 975,02
Résultat d'investissement reporté - 001	- 12 996 150,42
Excédent de fonctionnement capitalisé - 1068	4 204 293,22

1 ABSTENTION : M. Laurent CARO

Pas pris part au vote : M. Grégoire DE LASTEYRIE

12 - COMPTE DE GESTION 2021 - BUDGET ANNEXE AMÉNAGEMENT

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

1. PREND ACTE du Compte de gestion 2021 - Budget annexe Aménagement - établi par Madame la Comptable Publique de Palaiseau, tel qu'il est présenté ci-après :

Aménagement	
Recettes 2021	3 403 374,72
Dépenses 2021	5 058 166,54
Résultat 2020 reporté	- 52 319,04
Solde de fonctionnement 2021	- 1 707 110,86
Recettes 2021	8 015 587,19
Dépenses 2021	8 100 238,95
Résultat 2020 reporté	2 931 922,96
Solde d'investissement 2021 (A)	2 847 271,20

13 - COMPTE ADMINISTRATIF 2021 ET AFFECTATION DU RÉSULTAT - BUDGET ANNEXE AMÉNAGEMENT

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

1. APPROUVE le compte administratif 2021 - Budget annexe Aménagement.
2. ARRETE en conséquence les résultats de clôture de l'exercice 2021 pour le budget annexe de la manière suivante :

Aménagement	
Recettes 2021	3 403 374,72
Dépenses 2021	5 058 166,54
Résultat 2020 reporté	- 52 319,04
Solde de fonctionnement 2021	- 1 707 110,86
Recettes 2021	8 015 587,19
Dépenses 2021	8 100 238,95
Résultat 2020 reporté	2 931 922,96
Solde d'investissement 2021 (A)	2 847 271,20
RAR recettes 2021 sur 2022	-
RAR dépenses 2021 sur 2022	-
Solde des RaR (B)	-
Solde de financement A+B	2 847 271,20

3. CONSTATE les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relatives aux produits et charges de l'exercice 2021.
4. DONNE ACTE au Président de la Communauté d'agglomération Paris-Saclay de la présentation faite du compte administratif 2021.

5. AFFECTE les résultats de la manière suivante :

Aménagement	
Résultat de fonctionnement reporté - 002	- 1 707 110,86
Résultat d'investissement reporté - 001	2 847 271,20
Excédent de fonctionnement capitalisé - 1068	-

1 ABSTENTION : M. Laurent CARO

Pas pris part au vote : M. Grégoire DE LASTEYRIE

14 - COMPTE DE GESTION 2021 - BUDGET ANNEXE PÉPINIÈRES

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

1. PREND ACTE du Compte de gestion 2021 - Budget annexe Pépinières - établi par Madame la Comptable Publique de Palaiseau, tel qu'il est présenté ci-après :

Pepinieres	
Recettes 2021	968 946,54
Dépenses 2021	1 039 423,74
Résultat 2020 reporté	72 930,12
Solde de fonctionnement 2021	2 452,92
Recettes 2021	727 618,91
Dépenses 2021	783 785,51
Résultat 2020 reporté	44 587,52
Solde d'investissement 2021 (A)	- 11 579,08

15 - COMPTE ADMINISTRATIF 2021 ET AFFECTATION DU RÉSULTAT - BUDGET ANNEXE PÉPINIÈRES

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

1. APPROUVE le compte administratif 2021- Budget annexe Pépinières.

2. ARRETE en conséquence les résultats de clôture de l'exercice 2021 pour le budget annexe de la manière suivante :

Pepinieres	
Recettes 2021	968 946,54
Dépenses 2021	1 039 423,74
Résultat 2020 reporté	72 930,12
Solde de fonctionnement 2021	2 452,92
Recettes 2021	727 618,91
Dépenses 2021	783 785,51
Résultat 2020 reporté	44 587,52
Solde d'investissement 2021 (A)	- 11 579,08
RAR recettes 2021 sur 2022	
RAR dépenses 2021 sur 2022	86 636,12
Solde des RaR (B)	- 86 636,12
Solde de financement A+B	- 98 215,20

3. CONSTATE les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relatives aux produits et charges de l'exercice 2021.
4. DONNE ACTE au Président de la Communauté d'agglomération Paris-Saclay de la présentation faite du Compte administratif 2021.
5. AFFECTE les résultats de la manière suivante :

Pepinieres	
Résultat de fonctionnement reporté - 002	
Résultat d'investissement reporté - 001	- 11 579,08
Excédent de fonctionnement capitalisé - 1068	2 452,92

1 ABSTENTION : M. Laurent CARO

Pas pris part au vote : M. Grégoire DE LASTEYRIE

16 - COMPTE DE GESTION 2021 - BUDGET ANNEXE GEMAPI

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

1. PREND ACTE du Compte de gestion 2021 - Budget annexe GEMAPI - établi par Madame la Comptable Publique de Palaiseau tel qu'il est présenté ci-après :

GEMAPI	
Recettes 2021	5 277 624,32
Dépenses 2021	5 164 700,63
Résultat 2020 reporté	69 298,96
Solde de fonctionnement 2021	182 222,65

17 - COMPTE ADMINISTRATIF 2021 ET AFFECTION DU RÉSULTAT - BUDGET ANNEXE GEMAPI

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

1. APPROUVE le compte administratif 2021 - Budget annexe GEMAPI.
2. ARRETE en conséquence les résultats de clôture de l'exercice 2021 pour le budget annexe de la manière suivante :

GEMAPI	
Recettes 2021	5 277 624,32
Dépenses 2021	5 164 700,63
Résultat 2020 reporté	69 298,96
Solde de fonctionnement 2021	182 222,65
Recettes 2021	-
Dépenses 2021	-
Résultat 2020 reporté	-
Solde d'investissement 2021 (A)	-
RAR recettes 2021 sur 2022	-
RAR dépenses 2021 sur 2022	-
Solde des RaR (B)	-
Solde de financement A+B	-

3. CONSTATE les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relatives aux produits et charges de l'exercice 2021.
4. DONNE ACTE au Président de la Communauté d'agglomération Paris-Saclay de la présentation faite du compte administratif 2021.
5. AFFECTE les résultats de la manière suivante :

GEMAPI	
Résultat de fonctionnement reporté - 002	182 222,65
Résultat d'investissement reporté - 001	-
Excédent de fonctionnement capitalisé - 1068	-

1 ABSTENTION : M. Laurent CARO

Pas pris part au vote : M. Grégoire DE LASTEYRIE

18 - COMPTE DE GESTION 2021 - BUDGET ANNEXE EAU POTABLE

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

1. PREND ACTE du Compte de gestion 2021 - Budget annexe Eau potable - établi par Madame la Comptable Publique de Palaiseau, tel qu'il est présenté ci-après :

Eau potable	
Recettes 2021	1 894 428,95
Dépenses 2021	518 597,90
Résultat 2020 reporté	1 617 175,56
Solde de fonctionnement 2021	2 993 006,61
Recettes 2021	2 742 560,32
Dépenses 2021	2 637 737,49
Résultat 2020 reporté	- 1 572 282,36
Solde d'investissement 2021 (A)	- 1 467 459,53

19 - COMPTE ADMINISTRATIF 2021 ET AFFECTATION DU RÉSULTAT - BUDGET ANNEXE EAU POTABLE

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

1. APPROUVE le compte administratif 2021 - Budget annexe Eau potable.
2. ARRETE en conséquence les résultats de clôture de l'exercice 2021 pour le budget annexe de la manière suivante :

Eau potable	
Recettes 2021	1 894 428,95
Dépenses 2021	518 597,90
Résultat 2020 reporté	1 617 175,56
Solde de fonctionnement 2021	2 993 006,61
Recettes 2021	2 742 560,32
Dépenses 2021	2 637 737,49
Résultat 2020 reporté	- 1 572 282,36
Solde d'investissement 2021 (A)	- 1 467 459,53
RAR recettes 2021 sur 2022	-
RAR dépenses 2021 sur 2022	865 364,53
Solde des RaR (B)	- 865 364,53
Solde de financement A+B	- 2 332 824,06

3. CONSTATE les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relatives aux produits et charges de l'exercice 2021.
4. DONNE ACTE au Président de la Communauté d'agglomération Paris-Saclay de la présentation faite du compte administratif 2021.
5. AFFECTE les résultats de la manière suivante :

Eau potable	
Résultat de fonctionnement reporté - 002	660 182,55
Résultat d'investissement reporté - 001	- 1 467 459,53
Excédent de fonctionnement capitalisé - 1068	2 332 824,06

1 ABSTENTION : M. Laurent CARO

Pas pris part au vote : M. Grégoire DE LASTEYRIE

20 - COMPTE DE GESTION 2021 - BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT EN DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

1. PREND ACTE du Compte de gestion 2021 du Budget annexe Assainissement en Délégation de Service Public (DSP), établi par Madame la Comptable Publique de Palaiseau, tel qu'il est présenté ci-après :

Assainissement - DSP	
Recettes 2021	4 975 081,97
Dépenses 2021	1 132 688,31
Résultat 2020 reporté	275 444,08
Solde de fonctionnement 2021	4 117 837,74
Recettes 2021	5 445 728,74
Dépenses 2021	8 989 898,67
Résultat 2020 reporté	- 1 508 185,22
Solde d'investissement 2021 (A)	- 5 052 355,15

21 - COMPTE ADMINISTRATIF 2021 ET AFFECTATION DU RÉSULTAT - BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT EN DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

1. APPROUVE le compte administratif 2021 - Budget annexe Assainissement en Délégation de Service Public (DSP).
2. ARRETE en conséquence les résultats de clôture de l'exercice 2021 pour le budget annexe de la manière suivante :

Assainissement - DSP	
Recettes 2021	4 975 081,97
Dépenses 2021	1 132 688,31
Résultat 2020 reporté	275 444,08
Solde de fonctionnement 2021	4 117 837,74
Recettes 2021	5 445 728,74
Dépenses 2021	8 989 898,67
Résultat 2020 reporté	- 1 508 185,22
Solde d'investissement 2021 (A)	- 5 052 355,15
RAR recettes 2021 sur 2022	7 500 000,00
RAR dépenses 2021 sur 2022	2 965 911,31
Solde des RaR (B)	4 534 088,69
Solde de financement A+B	- 518 266,46

3. CONSTATE les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relatives aux produits et charges de l'exercice 2021.
4. DONNE ACTE au Président de la Communauté d'agglomération Paris-Saclay de la présentation faite du compte administratif 2021.
5. AFFECTE les résultats de la manière suivante :

Assainissement - DSP	
Résultat de fonctionnement reporté - 002	3 599 571,28
Résultat d'investissement reporté - 001	- 5 052 355,15
Excédent de fonctionnement capitalisé - 1068	518 266,46

1 ABSTENTION : M. Laurent CARO

Pas pris part au vote : M. Grégoire DE LASTEYRIE

22 - COMPTE DE GESTION 2021 - BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT EN RÉGIE ASSUJETTI À LA TVA

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

1. PREND ACTE du compte de gestion 2021 du Budget annexe Assainissement en régie assujettie à la TVA, établi par Madame la Comptable Publique de Palaiseau, tel qu'il est présenté ci-après :

Assainissement - Assujetti à la TVA	
Recettes 2021	2 339 418,07
Dépenses 2021	673 496,29
Résultat 2020 reporté	1 804 559,84
Solde de fonctionnement 2021	3 470 481,62
Recettes 2021	357 023,00
Dépenses 2021	1 762 002,32
Résultat 2020 reporté	226 103,29
Solde d'investissement 2021 (A)	- 1 178 876,03

23 - COMPTE ADMINISTRATIF 2021 ET AFFECTATION DU RÉSULTAT - BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT EN RÉGIE ASSUJETTI À LA TVA

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

1. APPROUVE le compte administratif 2021 - Budget annexe Assainissement en régie assujetti à la TVA.
2. ARRETE en conséquence les résultats de clôture de l'exercice 2021 pour le budget annexe de la manière suivante :

Assainissement - Assujetti à la TVA	
Recettes 2021	2 339 418,07
Dépenses 2021	673 496,29
Résultat 2020 reporté	1 804 559,84
Solde de fonctionnement 2021	3 470 481,62
Recettes 2021	357 023,00
Dépenses 2021	1 762 002,32
Résultat 2020 reporté	226 103,29
Solde d'investissement 2021 (A)	- 1 178 876,03
RAR recettes 2021 sur 2022	2 003 072,92
RAR dépenses 2021 sur 2022	184 522,68
Solde des RaR (B)	1 818 550,24
Solde de financement A+B	639 674,21

3. CONSTATE les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relatives aux produits et charges de l'exercice 2021.
4. DONNE ACTE au Président de la Communauté d'agglomération Paris-Saclay de la présentation faite du compte administratif 2021.
5. AFFECTE les résultats de la manière suivante :

Assainissement - Assujetti à la TVA	
Résultat de fonctionnement reporté - 002	3 470 481,62
Résultat d'investissement reporté - 001	- 1 178 876,03
Excédent de fonctionnement capitalisé - 1068	-

1 ABSTENTION : M. Laurent CARO

Pas pris part au vote : M. Grégoire DE LASTEYRIE

24 - COMPTE DE GESTION 2021 - BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT EN RÉGIE NON ASSUJETTI À LA TVA

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

1. PREND ACTE du Compte de gestion 2021 du Budget annexe Assainissement en régie non assujettie à la TVA, établi par Madame la Comptable Publique de Palaiseau, tel qu'il est présenté ci-après :

Assainissement - Non assujetti à la TVA	
Recettes 2021	2 537 039,67
Dépenses 2021	695 768,14
Résultat 2020 reporté	1 171 511,81
Solde de fonctionnement 2021	3 012 783,34
Recettes 2021	222 031,18
Dépenses 2021	2 053 032,02
Résultat 2020 reporté	69 561,16
Solde d'investissement 2021 (A)	- 1 761 439,68

25 - COMPTE ADMINISTRATIF 2021 ET AFFECTATION DU RÉSULTAT - BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT EN RÉGIE NON ASSUJETTI À LA TVA

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

1. APPROUVE le compte administratif 2021 - Budget annexe Assainissement en régie non assujetti à la TVA.
2. ARRETE en conséquence les résultats de clôture de l'exercice 2021 pour le budget annexe de la manière suivante :

Assainissement - Non assujetti à la TVA	
Recettes 2021	2 537 039,67
Dépenses 2021	695 768,14
Résultat 2020 reporté	1 171 511,81
Solde de fonctionnement 2021	3 012 783,34
Recettes 2021	222 031,18
Dépenses 2021	2 053 032,02
Résultat 2020 reporté	69 561,16
Solde d'investissement 2021 (A)	- 1 761 439,68
RAR recettes 2021 sur 2022	4 000 000,00
RAR dépenses 2021 sur 2022	2 098 858,57
Solde des RaR (B)	1 901 141,43
Solde de financement A+B	139 701,75

3. CONSTATE les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relatives aux produits et charges de l'exercice 2021.
4. DONNE ACTE au Président de la Communauté d'agglomération Paris-Saclay de la présentation faite du compte administratif 2021.
5. AFFECTE les résultats de la manière suivante :

Assainissement - Non assujetti à la TVA	
Résultat de fonctionnement reporté - 002	3 012 783,34
Résultat d'investissement reporté - 001	- 1 761 439,68
Excédent de fonctionnement capitalisé - 1068	-

- 1 ABSTENTION : M. Laurent CARO
- Pas pris part au vote : M. Grégoire DE LASTEYRIE

26 - COMPTE DE GESTION 2021 - BUDGET ANNEXE INFRASTRUCTURES DE RECHARGE POUR VÉHICULES ÉLECTRIQUES

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

1. PREND ACTE du Compte de gestion 2021 - Budget annexe Infrastructures de Recharge pour Véhicules Électriques (IRVE) - établi par Madame la Comptable Publique de Palaiseau, tel qu'il est présenté ci-après :

IRVE	
Recettes 2021	98 706,53
Dépenses 2021	111 528,90
Résultat 2020 reporté	9 186,67
Solde de fonctionnement 2021	- 3 635,70
Recettes 2021	387 380,00
Dépenses 2021	74 582,26
Résultat 2020 reporté	- 146 454,39
Solde d'investissement 2021 (A)	166 343,35

27 - COMPTE ADMINISTRATIF 2021 ET AFFECTATION DU RÉSULTAT - BUDGET ANNEXE INFRASTRUCTURES DE RECHARGE POUR VÉHICULES ÉLECTRIQUES

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

1. APPROUVE le compte administratif 2021 - Budget annexe IRVE.
2. ARRETE en conséquence les résultats de clôture de l'exercice 2021 pour le budget annexe de la manière suivante :

IRVE	
Recettes 2021	98 706,53
Dépenses 2021	111 528,90
Résultat 2020 reporté	9 186,67
Solde de fonctionnement 2021	- 3 635,70
Recettes 2021	387 380,00
Dépenses 2021	74 582,26
Résultat 2020 reporté	- 146 454,39
Solde d'investissement 2021 (A)	166 343,35
RAR recettes 2021 sur 2022	44 829,84
RAR dépenses 2021 sur 2022	40 059,93
Solde des RaR (B)	4 769,91
Solde de financement A+B	171 113,26

3. CONSTATE les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relatives aux produits et charges de l'exercice 2021.
4. DONNE ACTE au Président de la Communauté d'agglomération Paris-Saclay de la présentation faite du compte administratif 2021.
5. AFFECTE les résultats de la manière suivante :

IRVE	
Résultat de fonctionnement reporté - 002	- 3 635,70
Résultat d'investissement reporté - 001	166 343,35
Excédent de fonctionnement capitalisé - 1068	-

1 ABSTENTION : M. Laurent CARO

Pas pris part au vote : M. Grégoire DE LASTEYRIE

28 - COMPTE DE GESTION 2021 - BUDGET ANNEXE ORDURES MÉNAGÈRES

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

1. PREND ACTE du compte de gestion 2021 du Budget annexe Ordures Ménagères établi par Madame la Comptable Publique de Palaiseau tel qu'il est présenté ci-après :

Ordures ménagères	
Recettes 2021	34 638 151,12
Dépenses 2021	33 844 492,56
Résultat 2020 reporté	-
Solde de fonctionnement 2021	793 658,56
Recettes 2021	-
Dépenses 2021	361 544,47
Résultat 2020 reporté	-
Solde d'investissement 2021 (A)	- 361 544,47

29 - COMPTE ADMINISTRATIF 2021 ET AFFECTATION DU RÉSULTAT - BUDGET ANNEXE ORDURES MÉNAGÈRES

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré,

1. APPROUVE le compte administratif 2021 - Budget annexe Ordures ménagères.
2. ARRETE en conséquence les résultats de clôture de l'exercice 2021 pour le budget annexe de la manière suivante :

Ordures ménagères	
Recettes 2021	34 638 151,12
Dépenses 2021	33 844 492,56
Résultat 2020 reporté	-
Solde de fonctionnement 2021	793 658,56
Recettes 2021	-
Dépenses 2021	361 544,47
Résultat 2020 reporté	-
Solde d'investissement 2021 (A)	- 361 544,47
RAR recettes 2021 sur 2022	40 780,00
RAR dépenses 2021 sur 2022	119 900,73
Solde des RaR (B)	- 79 120,73
Solde de financement A+B	- 440 665,20

3. CONSTATE les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relatives aux produits et charges de l'exercice 2021.
4. DONNE ACTE au Président de la Communauté d'agglomération Paris-Saclay de la présentation faite du compte administratif 2021.
5. AFFECTE les résultats de la manière suivante :

Ordures ménagères	
Résultat de fonctionnement reporté - 002	352 993,36
Résultat d'investissement reporté - 001	- 361 544,47
Excédent de fonctionnement capitalisé - 1068	440 665,20

ADOPTÉE PAR 70 VOIX POUR

3 CONTRE : M. Didier PERRIER, M. Mokhtar SADJI, Mme Françoise FERNANDES

1 ABSTENTION : M. Laurent CARO

Pas pris part au vote : M. Grégoire DE LASTEYRIE

30 - APPROBATION DU RAPPORT CLECT ET FIXATION DES AC

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

1. DECIDE d'adopter le montant de l'attribution de compensation n°2022-4 et 2023-3 après révision libre des attributions de compensation :
 - a. En fonctionnement

Communes	AC 2022-4	AC 2023-3
Ballainvilliers	1 000 887,95	1 000 887,95
Bures-Sur-Yvette	251 350,15	-47,85
Champlan	3 261 671,48	3 275 845,48
Chilly-Mazarin	10 153 361,12	9 449 787,12
Epinay-sur-Orge	990 516,73	990 516,73
Gif-sur-Yvette	-827 601,72	-827 601,72
Gometz-Le-Chatel	-8 071,52	-8 071,52
Igny	-816 605,22	-816 605,22
La Ville du Bois	983 891,54	949 224,54
Les Ulis	14 574 449,29	14 574 449,29
Linas	1 754 043,71	1 719 376,71
Longjumeau	5 107 046,44	5 107 046,44
Marcoussis	4 439 640,13	4 439 640,13
Massy	36 846 671,79	36 846 671,79
Montlhery	1 657 590,71	1 622 923,71
Nozay	3 184 673,72	3 184 673,72
Orsay	1 977 677,72	1 977 677,72
Palaiseau	3 253 014,54	3 253 014,54
Saclay	1 755 600,05	1 771 600,05
Saint-Aubin	1 065 096,93	1 065 096,93
Saulx-les-chartreux	1 593 356,71	1 593 356,71
Vauhallan	-122 574,56	-122 574,56
Verrières-le-Buisson	2 270 815,12	2 270 815,12
Villebon-sur-Yvette	14 672 948,57	14 671 339,96
Villejust	3 166 153,09	3 170 165,09
Villiers-le-bâcle	752 923,89	752 923,89
Wissous	4 305 689,00	4 305 689,00
TOTAL	117 244 217,36	116 217 821,75

b. En investissement

Communes	AC 2022-4	AC 2023-3
Ballainvilliers	-28 198,60	-28 198,60
Bures-Sur-Yvette	-104 923,28	-104 923,28
Champlan	-37 116,62	-37 116,62
Chilly-Mazarin	-90 283,68	-90 283,68
Epinay-sur-Orge	-10 969,37	-10 969,37
Gif-sur-Yvette	-76 991,92	-76 991,92
Gometz-Le-Chatel	0,00	0,00
Ignny	-177 470,36	-177 470,36
La Ville du Bois	-12 957,38	-12 957,38
Les Ulis	-3 856,12	-3 856,12
Linas	-160 226,00	-160 226,00
Longjumeau	-525 690,64	-525 690,64
Marcoussis	-4 012,61	-4 012,61
Massy	-202 302,00	-202 302,00
Monthery	0,00	0,00
Nozay	-12 539,40	-12 539,40
Orsay	-268 914,96	-268 914,96
Palaiseau	-9 389,50	-9 389,50
Saclay	-38 047,55	-38 047,55
Saint-Aubin	-5 189,10	-5 189,10
Saulx-les-chartreux	-1 101,06	-1 101,06
Vauhallan	-28 890,78	-28 890,78
Verrières-le-Buisson	-100 315,20	-100 315,20
Villebon-sur-Yvette	-196 907,08	-196 907,08
Villejust	0,00	0,00
Villiers-le-bâcle	-45 704,41	-45 704,41
Wissous	-9 028,37	-9 028,37
TOTAL	-2 151 025,98	-2 151 025,98

31 - PARCS D'ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES : CRÉATION D'UNE AP-CP

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

1. DECIDE de voter une autorisation de programme n°22/17 et la répartition des crédits de paiement comme suit :

AP à voter (en euros TTC)	CP 2022	CP 2023	CP 2024	CP 2025	CP 2026	CP 2027	CP 2028
30 000 000,00	800 000,00	8 800 000,00	6 500 000,00	1 100 000,00	4 800 000,00	4 700 000,00	3 300 000,00

2. DECIDE que les soldes des crédits de paiements seront automatiquement reportés sur les crédits de paiements ultérieurs.

3. MANDATE Monsieur le Président pour signer tous les documents utiles à la bonne gestion de cette affaire.
4. DIT que les crédits de paiements nécessaires seront inscrits, par exercice, au budget principal.

32 - LINAS - OPÉRATION BOILLOT : CRÉATION D'UNE AP-CP

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

1. DECIDE de voter une autorisation de programme n°22/18 et la répartition des crédits de paiement comme suit :

AP à voter (en euros TTC)	CP 2022	CP 2023
5 400 000,00	3 200 000,00	2 200 000,00

2. DECIDE que les soldes des crédits de paiements seront automatiquement reportés sur les crédits de paiements ultérieurs.
3. MANDATE Monsieur le Président pour signer tous les documents utiles à la bonne gestion de cette affaire.
4. DIT que les crédits de paiements nécessaires seront inscrits, par exercice, au budget principal.

33 - LINAS - OPÉRATION BOILLOT : SIGNATURE DE LA CONVENTION DE FONDS DE CONCOURS

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

1. APPROUVE les termes de la convention de fonds de concours, avec la commune de Linas, pour le financement des travaux de requalification de l'avenue Boillot.
2. AUTORISE le Président à signer la convention de fonds de concours avec la commune de Linas, ses éventuels avenants ainsi que tous documents relatifs à cette affaire.
3. DIT que les crédits seront inscrits au budget dans la prochaine décision modificative du budget principal.

34 - LES ULIS - SOUTIEN À L'INVESTISSEMENT COMMUNAL (SIC) : SIGNATURE DE LA CONVENTION DE FONDS DE CONCOURS POUR DES TRAVAUX DE REMISE EN ÉTAT DU CENTRE AQUATIQUE COMMUNAL

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

1. APPROUVE les termes de la convention de fonds de concours avec la commune des Ulis, ci-annexée, pour le financement dans le cadre du soutien à l'investissement communal, de travaux de remise en état du centre aquatique communal suite à des désordres architecturaux.
2. AUTORISE le Président à signer la convention de fonds de concours, avec la commune des Ulis, ses éventuels avenants ainsi que tous documents relatifs à cette affaire.
3. DIT que les crédits sont inscrits au budget de l'année concernée, fonction, chapitre et articles nécessaires.

35 - NOZAY - SOUTIEN À L'INVESTISSEMENT COMMUNAL (SIC) : SIGNATURE DE LA CONVENTION DE FONDS DE CONCOURS POUR DES TRAVAUX DE CRÉATION D'UN TERRAIN DE FOOT ÉCLAIRÉ EN GAZON SYNTHÉTIQUE

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

1. APPROUVE les termes de la convention de fonds de concours avec la commune de Nozay, ci-annexée, pour le financement dans le cadre du soutien à l'investissement communal, de travaux de création d'un terrain de foot éclairé en gazon synthétique.
2. AUTORISE le Président à signer la convention de fonds de concours, avec la commune de Nozay, ses éventuels avenants ainsi que tous documents relatifs à cette affaire.
3. DIT que les crédits sont inscrits au budget de l'année concernée, fonction, chapitre et articles nécessaires.

36 - SAULX-LES-CHARTREUX - SOUTIEN À L'INVESTISSEMENT COMMUNAL (SIC) : SIGNATURE DE LA CONVENTION DE FONDS DE CONCOURS POUR LE FINANCEMENT DES TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT DU PARKING DE LA SALLE FERNAND ARNOULT

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

1. APPROUVE les termes de la convention de fonds de concours avec la commune de Saulx-les-Chartreux, ci-annexée, pour le financement, dans le cadre du soutien à l'investissement communal, de travaux d'aménagement du parking de la salle Fernand Arnoult en 2022.
2. AUTORISE le Président à signer la convention de fonds de concours, avec la commune de Saulx-les-Chartreux, ses éventuels avenants ainsi que tous documents relatifs à cette affaire.
3. DIT que les crédits sont inscrits au budget de l'année concernée, fonction, chapitre et articles nécessaires.

37 - MASSY - POLITIQUE DE LA VILLE : SIGNATURE DE LA CONVENTION DE FONDS DE CONCOURS RELATIVE À LA PARTICIPATION 2022 AU TITRE DE L'ENVELOPPE INVESTISSEMENT

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

1. APPROUVE les termes de la convention de fonds de concours relative à la participation 2022 de l'agglomération au titre de l'enveloppe investissement Politique de la Ville du Pacte Fiscal et Financier de Solidarité avec la commune de Massy, pour la mobilisation du solde de l'enveloppe dédiée.
2. AUTORISE le Président à signer la convention de fonds de concours ci-annexée avec la commune de Massy, ses éventuels avenants ainsi que tous documents relatifs à cette affaire.
3. DIT que les crédits nécessaires de 563 549,38 € sont inscrits au budget communautaire de l'exercice en cours.

38 - EPINAY-SUR-ORGE : GARANTIE D'EMPRUNT CONTRACTÉ PAR LE BAILLEUR CDC HABITAT DANS LE CADRE DE LA CONSTRUCTION DE 80 LOGEMENTS LOCATIFS SOCIAUX SITUÉS ZAC DE LA CROIX RONDE

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

1. DECIDE d'accorder une garantie d'emprunts, à hauteur de 50 %, pour le remboursement d'un prêt d'un montant maximum de 10 334 553,00 euros, souscrit par l'Emprunteur auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations (CDC) selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du Contrat de Prêt n°132560 constitué de 7 lignes de prêt.

La garantie de la collectivité est accordée à hauteur de la somme en principal de 5 167 276,50 euros (cinq millions cent soixante-sept mille deux cent soixante-seize euros et cinquante centimes) augmentée de l'ensemble des sommes pouvant être dues au titre du contrat de prêt.

Ledit contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération.

2. DIT que la garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.
3. DIT que, sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des Dépôts et Consignations, la Communauté d'agglomération Paris-Saclay s'engage, dans les meilleurs délais, à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.
4. ENGAGE la Communauté d'agglomération Paris-Saclay, pendant la durée du prêt, à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du prêt.

39 - APPROBATION DU SCHÉMA DIRECTEUR D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT COMMERCIAL

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

1. APPROUVE l'audit du tissu commercial de l'Agglomération Paris-Saclay.
2. APPROUVE le schéma directeur d'aménagement et de développement commercial et sa feuille de route opérationnelle.

40 - PRÉVENTION ET GESTION DES DÉCHETS : RAPPORT 2021 SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

1. APPROUVE le rapport 2021 sur le prix et la qualité du service public de gestion des déchets pour les communes de Chilly-Mazarin, Epinay-sur-Orge, Marcoussis, Massy, Nozay, Saulx-les-Chartreux, Verrières-le-Buisson et Wissous.
2. PRECISE que ce rapport sera transmis aux communes concernées pour présentation à leurs conseils municipaux et mis à disposition du public au siège de l'agglomération.

41 - ADOPTION DU TABLEAU DES EMPLOIS

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

1. ADOPTE le tableau des emplois figurant en annexe n°1 avec une date d'effet au 1^{er} juillet 2022 puis au 1^{er} septembre 2022.
2. PRECISE que les emplois figurant en annexe n°2 peuvent, si la nature des fonctions ou les besoins du service le justifient ou lorsqu'il n'existe pas de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes, être pourvus par des agents contractuels sur le fondement de l'article L332-8 2° du Code général de la fonction publique.
3. PRECISE que les autres emplois figurant en annexe n°2 peuvent être pourvus sur le fondement des articles L332-24 à L332-26 du Code général de la fonction publique.

42 - ACCORD-CADRE N°22-08 - LOCATION, ACHAT ET MAINTENANCE DE PHOTOCOPIEURS POUR LE SERVICE COMMUN : SIGNATURE DU MARCHÉ

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

1. AUTORISE le Président à signer les pièces du marché n°22-08 relatif à la location, l'achat, l'installation et la mise en service de copieurs multifonctions numériques ainsi que la maintenance sur site et l'assistance de ces équipements incluant la fourniture des consommables, pour le service commun des systèmes d'information de la Communauté d'agglomération Paris-Saclay avec l'entreprise MDS Partners, sise 6 avenue des Andes - Bat 1 - 91640 Les Ulis.
2. DIT que cet accord-cadre est passé sans montant minimum et avec montant maximum de 2 000 000 € HT, conclu à compter de sa date de notification pour une durée de 48 mois.
3. AUTORISE le Président à signer tous les documents relatifs à cette affaire, y compris les avenants.
4. DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de l'année concernée, fonction, chapitre et articles nécessaires.

43 - MARCHÉ N°22-13 - FOURNITURE DE CARBURANTS ET SERVICES ANNEXES PAR CARTES ACCRÉDITIVES : SIGNATURE DU MARCHÉ

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

1. AUTORISE le Président à signer les pièces du marché public n°22-13 relatif à la fourniture de carburants et services annexes par cartes accréditives, avec la société WEX EUROPE SERVICES sise au 20 rue Cambon, 75001 PARIS.
2. DIT que ce marché est conclu pour une durée initiale de 12 mois, sans montant minimum et pour un maximum global de 1 500 000 € HT.
3. DIT que les crédits sont inscrits aux budgets des années concernées, chapitres, fonctions et articles nécessaires.
4. AUTORISE le Président à signer tous les documents relatifs à cette affaire, y compris les avenants.

44 - MARCHÉS N°2000052, N°2000064 ET N°2000070 : SIGNATURE DES AVENANTS POUR LA MISE EN CONFORMITÉ AVEC LA LOI RELATIVE AU RESPECT DES PRINCIPES DE LA RÉPUBLIQUE

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

1. APPROUVE les avenants aux marchés précités intégrant les clauses relatives aux principes de laïcité et de neutralité.
2. AUTORISE le Président à signer les avenants et tous documents relatifs à cette affaire y compris les autres avenants éventuels.

45 - PROJET PARTENARIAL D'AMÉNAGEMENT (PPA) - RN20 : SIGNATURE DE LA CONVENTION

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

1. APPROUVE le projet de contrat du Projet Partenarial d'Aménagement pour la requalification de la RN20 (PPA RN20), associant le Département, la Communauté d'agglomération Paris-Saclay, Cœur d'Essonne Agglomération, la Communauté de communes Entre Juine et Renarde, la Communauté d'agglomération de l'Etampois Sud-Essonne, les 26 communes traversées (Massy, Chilly-Mazarin, Longjumeau, Champlan, Saulx-les-Chartreux, Ballainvilliers, La Ville du Bois, Montlhéry, Longpont-sur-Orge, Linas, Leuville-sur-Orge, Ollainville, Saint-Germain-lès-Arpajon, Arpajon, Egly, Avrainville, Boissy-sous-Saint-Yon, Mauchamps, Chamarande, Etréchy, Morigny-Champigny, Etampes, Guillerval, Saclas, Monnerville, Angerville), l'Etat, la Région Île-de-France, Île-de-France Mobilités (IDFM), l'Etablissement Public Foncier d'Île-de-France (EPFIF).
2. DIT qu'il s'agit de partager un projet d'aménagement durable à l'échelle du grand territoire, de Massy à Angerville.
3. DIT que le projet vise à répondre à trois objectifs structurants :
 - favoriser l'usage multimodal : une route ouverte à toutes les mobilités,
 - optimiser le fonctionnement de la RN20 : une route fonctionnelle, verte et intelligente,
 - poursuivre la requalification urbaine, paysagère et économique des territoires traversés, dans une stratégie d'aménagement coordonnée.
4. DEMANDE l'engagement des autres partenaires signataires (Etat, Région Île-de-France, Île-de-France Mobilités, Département de l'Essonne, Cœur d'Essonne Agglomération, Communauté de communes Entre Juine et Renarde, Communauté d'agglomération de l'Etampois Sud-Essonne, les 26 communes concernées et l'Etablissement Public Foncier d'Île-de-France) dans la mise en œuvre et/ou le financement des actions du PPA, au titre de leurs compétences respectives en matière de transports en commun, d'urbanisme, de logements, de développement économique, de transition écologique d'espaces publics, de circulations douces et de foncier.
5. DEMANDE en particulier la mobilisation, par l'Etat et la Région Île-de-France, de crédits spécifiques pour la RN20 dans le nouveau Contrat de plan Etat-Région (CPER), ainsi que par le Département de l'Essonne dans le cadre de son Plan Pluriannuel d'investissement (PPI).
6. DIT que la Communauté d'agglomération Paris-Saclay prendra toute sa place dans ce PPA RN20 et que les crédits nécessaires seront inscrits au budget principal de la Communauté d'agglomération des années concernées, fonction, chapitre et article nécessaires.
7. AUTORISE le Président de la Communauté d'agglomération à signer le contrat de PPA et ses avenants éventuels, ainsi que tout document se rapportant à ce dossier et à mettre en œuvre les actions du PPA portées par la Communauté d'agglomération.

46 - CENTRE AQUATIQUE INTERCOMMUNAL "LA VAGUE" : GRILLE TARIFAIRE 2022

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

1. APPROUVE la grille tarifaire 2022 du Centre aquatique intercommunal « La Vague », ci-annexée.
2. DIT que cette grille tarifaire sera applicable à compter du 4 juillet 2022.
3. AUTORISE le Président à signer tout document afférent à ce dossier.

47 - MARCHÉ N°22-10 - TRAVAUX DE REQUALIFICATION DE L'AVENUE BOILLOT À LINAS : SIGNATURE DU MARCHÉ

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

1. ATTRIBUE le marché public relatif aux travaux de requalification de l'avenue Georges Boillot à Linas :
 - pour le lot 1 (VRD) : à la société TPE, domiciliée 2 rue Hélène Boucher, 91460 Marcoussis, pour un montant de 2 464 976,44 € HT ;
 - pour le lot 2 (Éclairage, SLT, et réseaux divers) : à la société Bouygues Énergies et Services, domiciliée 87 avenue du Maréchal Foch, 94046 Créteil Cedex, pour un montant de 290 811,71 € HT ;
 - pour le lot 3 (Aménagements paysagers) : à la société ID Verde, domiciliée 16b rue de Paris, 91160 Champlan, pour un montant de 217 930,22 € HT.
2. AUTORISE le Président à signer les pièces dudit marché public et tous les documents relatifs à cette affaire y compris les avenants.
3. DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de l'année concernée, fonction, chapitre et article nécessaires.

Pas pris part au vote : Mme Rafika REZGUI

48 - MARCHÉ N°22-12 - FOURNITURE ET POSE DE MOBILIER URBAIN SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION PARIS-SACLAY : SIGNATURE DU MARCHÉ

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

1. AUTORISE le Président à signer les pièces du marché n° 22-12 relatif à la fourniture et pose de mobiliers urbains sur le territoire de la Communauté d'agglomération Paris-Saclay avec l'entreprise AXIMUM Etablissement IDF Sud, sise rue des cochets – 91220 BRETIGNY-SUR-ORGE.
2. DIT que cet accord-cadre est passé sans montant minimal et avec montant maximal annuel de 300 000 € HT /an, conclu à compter de sa date de notification jusqu'au 31 décembre 2022. Il sera renouvelable 3 fois par tacite reconduction, par période de 12 mois, sans pouvoir excéder 4 ans.
3. AUTORISE le Président à signer tous les documents relatifs à cette affaire y compris les avenants.
4. DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de l'année concernée, fonction, chapitre et articles nécessaires.

49 - COMPTE-RENDU DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 18 MAI 2022

Le Président invite les élus communautaires à faire part de leurs observations.

Aucune observation n'est formulée.

50 - COMPTE-RENDU DES DÉCISIONS DU PRÉSIDENT

Le Président invite les élus communautaires à faire part de leurs observations.

Aucune observation n'est formulée.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h18.

Le présent extrait a été affiché au 21 Rue Jean Rostand à Orsay, siège de la Communauté d'Agglomération Paris-Saclay, en exécution de l'article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Les délibérations sont consultables du siège de la communauté d'agglomération, du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 16h30 en prenant contact avec le service des assemblées au 01 69 35 60 60 ou par mail à l'adresse suivante : contact@paris-saclay.com

Fait à Orsay, le 05 JUIL, 2022

Le Président,
Maire de Palaiseau


Grégoire de LASTEYRIE

